

## Site éolien sur la commune

### M. Xavier Dobler, conseiller général

“Le canton a mis dernièrement en consultation les modifications du plan directeur cantonal en lien avec l'énergie éolienne. Sur la fiche 5.06 il est mentionné 2 sites prioritaires et 2 secondaires pour l'implantation éventuels de parcs éoliens. L'un des sites secondaires se situe dans les secteurs de « Sur Rosé et du Plain Fayen » sur notre commune.

Les citoyens de Bure, où est proposé un site prioritaire, ont dernièrement fait savoir leur claire réticence pour l'implantation d'un parc éolien. Devant cette prise de position, l'un des deux sites secondaires pourrait bien devenir prioritaire.

### **Mes questions :**

- **Le Conseil communal peut-il nous donner plus de détail sur la procédure en cours ?**
- **Quelle est la position du conseil communal quant à ce dossier ?”**

Je remercie le conseil communal pour sa réponse.

### Réponse du Conseil communal par M. le Maire

“Il s'agit d'une consultation publique concernant la révision des fiches 5.06 « Energie éolienne » et 5.10 « Energie hydraulique ». La révision de ces fiches doit nous permettre d'atteindre les objectifs fixés dans la conception cantonale de l'énergie, où, pour y parvenir, des mesures doivent être prises tant au niveau des économies d'énergie qu'au niveau de la production d'énergie renouvelable.

En ce qui concerne la fiche sur l'énergie éolienne, le Gouvernement a mandaté un groupe de travail qui a élaboré un plan sectoriel de l'énergie éolienne (PSEol) définissant des sites de développement éolien et la manière d'appliquer ce plan sectoriel.

Les résultats ont été consignés dans la fiche du plan directeur dédiée à l'éolien.

En cas d'acceptation par le Parlement, c'est cette fiche qui servira de base pour la réalisation de projets concrets au moyen d'un plan spécial cantonal. Cette procédure a été choisie afin de répondre aux enjeux liés aux impacts d'un parc éolien dépassant les limites communales, cantonales, voire nationales.

La planification d'un plan spécial doit répondre à des critères bien déterminés et implique, de ce fait, une multitude d'acteurs tels que les communes, le canton et notamment les investisseurs.

La position du Conseil communal : la consultation, qui je le rappelle est publique, court jusqu'au 31.01.16. Le Conseil communal n'a pas encore répondu sur la forme.

Par contre, sur le fond, nous souscrivons aux objectifs de la conception cantonale de l'énergie visant à rendre les consommateurs indépendants des énergies nucléaires et fossiles. Si le site Rebeuvelier – Val Terbi devenait prioritaire, il sera primordial que toute la population des communes concernées puisse être associée dans une large mesure à la réalisation du parc éolien. Plus particulièrement, il s'agira de définir le nombre d'éoliennes, de formaliser les modalités d'investissement en fixant des exigences d'efficacité et de qualité. Enfin, il sera indéniable de définir avec le canton la meilleure opportunité pour récolter l'avis des citoyens.

Enfin, l'Association des maires du Val Terbi se positionne dans le même sens et répondra également à la consultation. Merci de votre attention.”

**Monsieur Xavier Dobler est satisfait.**